



RAID AVIRON de mer 20 et 21 juin 2026 Saint-Jacques (Sarzeau) – Hoëdic

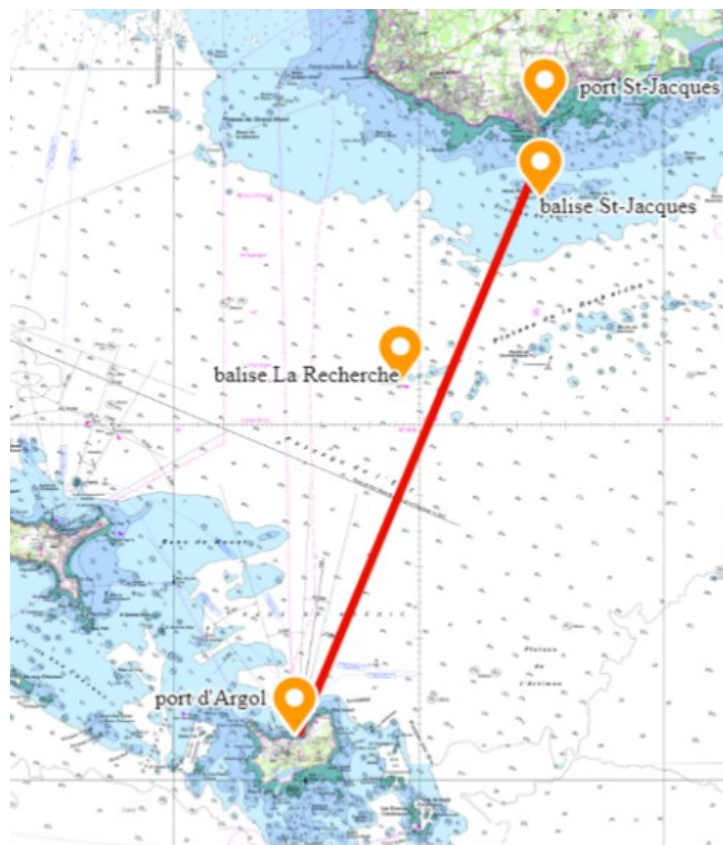
Dossier de présentation



Mettez le cap au large pour rejoindre Hoëdic,
joyau des îles du Ponant.

Contact pour infos :
Stéphane 06 73 69 02 35
Gilbert 06 26 22 01 14
ACRH courriel : acrh56@gmail.com
Site internet : acrh56.fr

Parcours



Samedi : départ de la plage du port de St-Jacques vers Hoëdic en ligne directe.

Dimanche : itinéraire retour suivant le même tracé, soit 17,5 km.

La baie de Quiberon est très appréciée des navigateurs. Ses vents et brises thermiques lèvent parfois un clapot, avec des creux de vagues, rendant le parcours plutôt sportif pour les yoles. Les courants de marée sont faibles sur le parcours, 1 nœud maximum entre la balise de La Recherche et Hoëdic.

Le départ de la randonnée sera donné jusqu'à une vitesse de vent de 17 nœuds (31 km/h) établi, soit le début de force 5 sur l'échelle de Beaufort, qualifié de jolie brise. Il sera tenu compte de l'évolution prévue par les services météo.

Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation si les conditions de sécurité l'exigent.

Les marées du week-end

Samedi 20 Juin 2026: coefficient 74
Dimanche 21 juin 2026: coefficient 64

Pleine Mer à 9h42 à St Jacques
Pleine Mer à 10h34 à St-Jacques

Programme indicatif

Samedi 20

7h30	Accueil des participants, vérification des inscriptions, équipements de sécurité, installation des yoles et des bagages, petit-déjeuner
9h00	Briefing par le Coordinateur Sécurité, <u>présence obligatoire des chefs de bord</u>
9h15	Chargement des bagages
10h00	Mise à l'eau des yoles d'aviron
10h30	Départ du Raid
13h environ	Arrivée au port d'Argol, apéritif offert par l'ACRH, casse-croûte tiré du sac (à prévoir par les rameurs)
Ensuite	Installation au camping ou au fort puis temps libre: balade sur l'île, baignade...
19h00	Dîner au Fort d'Hoëdic

Dimanche 21

7h30	Réveil, repliement des tentes et bagages
8h30	Petit-déjeuner au fort,
9h00	Descente des bagages au port et chargement sur les vedettes
9h30	Briefing sécurité des chefs de bord
10h00	Mise à l'eau des yoles et Départ du raid
12h00/13h00	Arrivée au port de St-Jacques, sortie des bateaux
13h30	Apéritif et déjeuner sur le port

Tarifs

Rameurs et accompagnateurs (nombre de places limité) :

- 130 €, comprenant :
 - la sécurité en mer, le transport des bagages.
 - les repas (1 dîner, 1 petit-déjeuner et 1 déjeuner) et l'hébergement du samedi soir au camping d'Hoëdic.
 - Ajouter 45 € si hébergement du samedi soir au Fort d'Hoëdic. (30 places en dortoirs).
 - Ajouter 40 € pour la location d'une coulisse pour 2 jours (nombre limité).
- Les inscriptions seront prises en compte une fois le paiement effectué.

Modalités d'inscription

- La randonnée est uniquement réservée aux yoles de mer 4 barré (4x+) respectant la réglementation et les consignes de sécurité (voir page suivante).
- Tous les rameurs et barreurs doivent être titulaires de la licence FFA valide.
 - 📌 Attention: le nombre des participants est limité à 17 yoles.
 - 📌 Les inscriptions seront closes dès ce nombre atteint ou au plus tard le 15 avril 2025.

- Conditions d'annulation :

Remplacement d'une personne inscrite par une autre : pas de pénalités.

Annulation d'inscription : avant le 15 avril 2026	Pas de pénalités
Entre le 15 avril et le 31 mai 2026	Remboursement de 50%
A partir du 1er juin 2026	Aucun remboursement

Avant de s'inscrire

Le Raid St-Jacques – Hoëdic est une randonnée en pleine mer qui peut présenter des conditions de navigation difficiles et changeantes (vent, courant, vagues, intempéries).

Il est réservé aux rameurs et rameuses confirmé(e)s ayant pris le soin de se préparer (entraînement régulier, endurance pour un minimum de 2 heures d'effort à bonne intensité et 2 jours de suite). Le chef de bord décide seul de son engagement et de celui de son équipage.

L'Aviron Club Rhuys Hoëdic :

- atteste avoir contracté une garantie auprès de l'assureur MAIF pour l'organisation de ce raid
- disposera du nombre nécessaire d'embarcations de sécurité pour accompagner les yoles
- sollicitera l'accord de la DDTM pour cette randonnée et en respectera les consignes
- sera en veille météo 7 jours avant et jusqu'à la fin de la manifestation.
- fournira le matériel de navigation et de sécurité requis avec la location de coulisses
- organisera un briefing avant chaque départ et fera un pointage à l'arrivée
- se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires, voire d'annuler la manifestation si les conditions météo l'exigent.

Consignes de sécurité :

Avant de s'engager, chacun doit se poser les questions suivantes :

- ✓ Mon niveau de forme physique et mon niveau de pratique sont-ils suffisants pour m'engager sur 40 km en mer dans des conditions parfois agitées ?
- ✓ Suis-je capable de changer de place et de rôle sur une yole de mer ?
- ✓ Suis-je capable d'identifier les dangers (déferlantes, rochers, autres bateaux, etc.) en mer et à l'approche des points de débarquement ?
- ✓ Suis-je capable de remonter sur une yole de mer après être tombé à l'eau ?
- ✓ Suis-je sujet au mal de mer ?

Le comité d'organisation de l'ACRH, et notamment l'équipe chargée de la sécurité en mer, veillera au bon déroulement de cette randonnée. Il est demandé à chaque équipage et à chaque chef de bord d'être vigilant et de respecter les présentes consignes et celles qui seront données lors des briefings de chaque traversée. Le comité d'organisation se réserve la possibilité d'exclure tout participant ou équipage contrevenant à ces consignes.

Équipement obligatoire de sécurité à bord, selon réglementation :

- 5 brassières de sauvetage conformes aux normes en vigueur.
- Un bout de remorquage de la longueur du bateau amarré à un point solide de fixation.
- Une écope.
- 3 feux rouges à main.
- un compas magnétique ou un GPS pouvant assurer la fonction de compas.
- une VHF portable, chaque barreur devant savoir la mettre en œuvre.
- un sac étanche.
- un RIPAM (Règlement International Prévention Abordages en mer) ou son résumé textuel et graphique qui sera transmis aux chefs de bord par l'organisateur, avec l'extrait de la carte marine
- un dispositif lumineux, de type lampe torche.

Zone Natura 2000 : Ce raid se déroule en grande partie dans une zone Natura 2000 de protection des oiseaux de mer (les abords de l'île et l'île elle-même). Les participants sont invités à respecter scrupuleusement les consignes données par le comité d'organisation et par les autorités compétentes.